Composés de suremballages souples, sacs et films plastiques, bouteilles et flacons plastique, emballage en acier, en aluminium et en carton, journaux, magazines… les déchets recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune. Elles sont collectées, une fois tous les quinze jours, par les agents.
N'oubliez pas de sortir vos bacs la veille des jours de collectes.
Le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée se réserve le droit de refuser un bac à la collecte si les consignes de tri ne sont pas respectées.

Collecte du tri sélectif
La collecte des déchets ménagers et recyclables est gérée par la Communauté de communes Baugeois-Vallée.
A Gée : Les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les mercredis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.
A Beaufort : Secteur bourg, tous les lundis pour les ordures ménagères et les jeudis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.
Secteur campagne, les lundis des semaines impaires pour les ordures ménagères et les jeudis des semaines impaires pour les emballages recyclables et papiers.
——-
Retrouvez votre secteur de collecte et téléchargez le calendrier sur le site internet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée : cliquez ici.
Pour tout renseignement concernant les déchets ou faire remonter un dysfonctionnement : cliquez ici.

Les jours fériés
À partir du jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées au lendemain. Les usagers collectés habituellement le lundi le seront le mardi, ceux du mardi le seront le mercredi et ainsi de suite jusqu'au samedi pour les usagers habituellement collectés le vendredi.

Guide du tri
Les emballages portant le point vert ne sont pas tous recyclables. Vérifiez bien qu'ils figurent dans le guide de tri avant de les apporter dans un bac de collecte.
Téléchargez le guide du tri : cliquez ici.
Visitez le site internet de l'ADEME pour apprendre à différencier les symboles relatifs au triage qui se trouvent sur les produits que vous achetez afin de trier correctement ce genre de déchets.

Mesurez votre empreinte carbone
Connaissez-vous votre empreinte sur le climat ?
Depuis plusieurs années, nous entendons tous parler de l'empreinte carbone, c'est-à-dire la mesure de nos émissions de gaz à effet de serre. En France, en 2018, celle-ci représentait 11 tonnes équivalent CO2 par habitant.
Vous souhaitez visualiser votre impact GES (Gaz à effet de serre) et à agir pour le réduire ?
Développé en partenariat avec l'Association Bilan Carbone, un simulateur vous permet d'évaluer votre empreinte carbone individuelle, puis de choisir des actions concrètes pour la réduire. Il est basé sur le

modèle MicMac des associations Avenir Climatique et TaCa.
Faite le test : cliquez ici.

Vous emménagez ?
Contactez le service déchet de la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 79 77 00 de votre arrivée.
Les jours suivants votre signalement, un agent passera déposer, à votre domicile, les poubelles rouges et jaunes en fonction du nombre de personnes composant votre foyer.

Visitez le site internet de l'ADEME pour apprendre à différencier les symboles relatifs au triage qui se trouvent sur les produits que vous achetez afin de trier correctement ce genre de déchets.
La quantité de déchets produits a doublé en 40 ans et un français en produit chaque année en moyenne 568 kg.
Il est recommandé de calculer son empreinte carbone, pour ainsi prendre conscience de l'impact de sa consommation sur l'environnement. approfondir vos connaissances sur l'impact de votre consommation quotidienne sur la planète, il est également possible de consulter ce guide sur l'énergie verte

Bac jaune et bac rouge : pour des raisons de sécurité, en dehors des levées, les conteneurs doivent être stockés à votre domicile sans qu'il puissent être visibles depuis le domaine public.
Arrêté municipal du 18 novembre 2009 – Article L.2212-2 du CGCT.